Autour de Villers-Pol

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Balade dans la vallée de la Rhônelle, entre plateau cultivé et fond de vallée bocager. De longueur variable, l'itinéraire est adapté à la pratique familiale.
Meilleure période d'avril à septembre.

Durée	2h 20	**Difficulté**	Facile
Distance	7,78 km	**Retour au départ**	Oui
Dénivelé positif	41 m	**Activité**	Pédestre
Dénivelé négatif	40 m	**Commune**	Villers-Pol (59530)
Point haut	112 m	**Région**	Avesnois
Point bas	67 m		

Visorando

Trace n° 1558843

Parc naturel régional de l'Avesnois

Description

Départ : Étang de Villers-Pol.

(**D/A**) Partez à l'Ouest pour quitter le parking de l'étang. Juste avant la chute de la Rhonelle, empruntez la rue à droite et longez un étang à main droite. Continuez par les différentes rue en obliquant à gauche à chaque intersection et en gardant la rivière plus ou moins loin à main gauche.

(**1**) Traversez la rivière en enjambant le Pont de la Varenne (en langue romane, fond plat entre deux coteaux où se retirent les lièvres et les lapins) et empruntez le chemin vicinal : vue sur des rangées de saules têtards, éléments structurants du paysage. Cheminez entre paysage de bocage et champs en culture (blé, betterave...).

(**2**) À l'intersection, tournez à droite et rejoignez le carrefour de la Croisette.

(**3**) Vous êtes à la Croisette, l'un des points les plus élevés de Villers-Pol, vue notamment sur le village et Maresches. La stèle a été érigée à la mémoire de l'Abbé Lehut, tué par les Allemands en 1944. Empruntez, à gauche de la stèle, le chemin qui longe le petit bois. Le chemin de terre (Chemin de la Corvée) empierré par endroits, est protégé par une haie.

(**4**) À la route, prenez à gauche et à l'intersection suivante, continuez sur la route de droite en direction d'Orsinval (Route de Saulchette). En chemin, on aperçoit la ferme Busignies (pigeonnier du XVIIIe siècle).

(**5**) À Orsinval , rejoignez à gauche l'église. Vous descendez à présent vers la vallée de la Rhonelle puis montez le sentier à votre gauche, le long de la rivière. Vous passez devant la Chapelle Sainte-Geneviève (1692) : la légende veut que l'édifice actuel fut érigé par un riche voyageur égaré qui retrouva sa route grâce à la petite chapelle qui existait autrefois au même emplacement.

(**6**) Vous voici au calvaire de Villers-Pol. Descendez à gauche la Chaussée Brunehaut et empruntez par un crochet droite/gauche la Rue de la Fontaine, ancienne Rue des Viviers.

(**7**) Ici se situe la « Fontaine Angelina », ancien lavoir. Rejoignez à gauche l'étang (**D/A**).

Points de passages

D/A Étang de Villers-Pol
N 50.283414° / E 3.61183° - alt. 73 m - km 0

1 Pont de la Warenne - Rhonelle (rivière) - Affluent de l'Escaut
N 50.28566° / E 3.602104° - alt. 67 m - km 0.82

2 À droite à l'nterection
N 50.279522° / E 3.601982° - alt. 91 m - km 1.71

3 Carrefour de la Croisette
N 50.275913° / E 3.598402° - alt. 101 m - km 2.19

4 À gauche à la route
N 50.262737° / E 3.621846° - alt. 107 m - km 4.47

5 Orsinval
N 50.271526° / E 3.629112° - alt. 92 m - km 5.63

6 Calvaire de Villers-Pol
N 50.280342° / E 3.622218° - alt. 88 m - km 6.83

7 Fontaine Angelina
N 50.283695° / E 3.613092° - alt. 76 m - km 7.68

D/A Étang de Villers-Pol
N 50.283424° / E 3.61187° - alt. 73 m - km 7.78

Informations pratiques

En période de pluie, prévoir un équipement adapté aux portions de chemin humides.

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Suivez le balisage Jaune.

2 variantes courtes.

- Variante 2,7km :
Suivez le début du descriptif du circuit principal
Arrivé au point (**2**), prenez à gauche et revenez à l'étang.

Copie, vente et diffusion interdites - 1X7H6AAV

- Variante 4,5 km :
Suivez le début du descriptif du circuit principal
Arrivé au point (**3**), empruntez à gauche la Chaussée Brunehaut. Grimpez sur le plateau – vue sur les villages environnants – puis suivez tout droit. Prenez ensuite à droite le Chemin Montée Wibaille et suivez la première à gauche Rue de la Fontaine, ancienne Rue des Viviers.
(**7**) Ici se situe la « Fontaine Angelina », ancien lavoir. Rejoignez à gauche l'étang.

A proximité

Église d'Orsival, ancienne chapelle d'un couvent détruit sous Louis XIV. La chapelle n'a pas de clocher et son campanile séparé est une curiosité. C'est dans ce village qu'aurait été composée la chanson « Malbrough s'en va-t'en guerre » par des soldats français en retraite après la bataille de Malplaquet en 1709, le bruit ayant couru que le général anglais, de son vrai nom Malborough, était mort.
Donnez-nous votre avis sur https://www.visorando.com/randonnee-autour-de-villers-pol/

En savoir plus :
Email : annie.trotin.pnra@gmail.com

Copie, vente et diffusion interdites - 1X7H6AAV

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

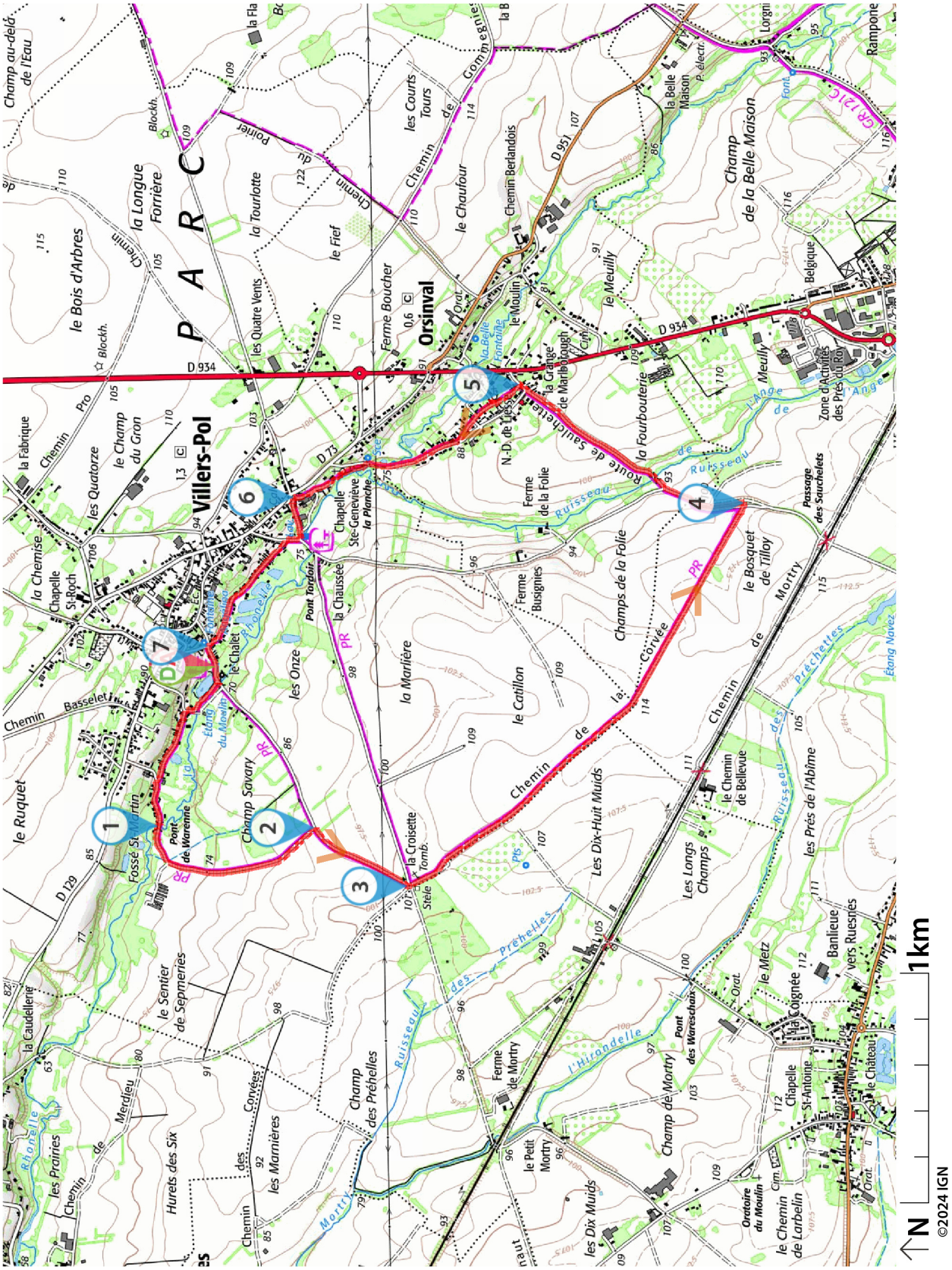

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Copie, vente et diffusion interdites - 1X7H6AAV

LA CHARTE du visorandonneur

Visorando
Préparer et partager ses randos

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

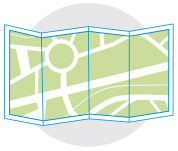

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

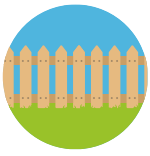

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

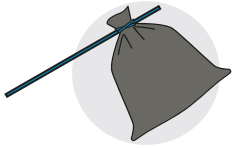

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

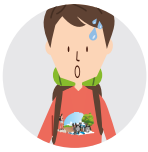

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.